



# Action RE-buts

4200, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9  
Téléphone : (514) 396-7894, Télécopieur : (514) 396-7896  
Courrier électronique: [act\\_reb@cam.org](mailto:act_reb@cam.org)  
Site WEB: [http://www.cam.org/~act\\_reb/](http://www.cam.org/~act_reb/)



---

**Mémoire à l'attention du Bureau d'audiences publiques en environnement sur  
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas  
de-Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)**

31 mars 2005

**Objet: Mémoire sur la position d'Action RE-buts vis-à-vis le projet d'agrandissement du  
lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de-Joliette par Dépôt Rive-Nord inc. (EBI)**

Action RE-buts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, est formée de citoyens, de citoyennes et de groupes ayant comme mission d'encourager une gestion écologique, économique et démocratique des déchets-ressources. Nous travaillons à l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et au développement de nouveaux processus visant une gestion véritablement écologique de nos matières résiduelles. Notamment, nous avons étroitement participé à l'élaboration du nouveau plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM lors d'audiences publiques en y apportant nos recommandations et propositions. Nous investissons également de gros efforts sur le terrain à l'implantation de projets et d'activités visant la promotion d'une gestion des déchets régionale, responsable, démocratique et respectant les 3R (Réduction, Ré-emploi, Recyclage-compostage) lesquels contribuent à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et se retrouvent dans l'esprit du PMGMR.

Essentiellement, la coalition s'oppose au projet d'agrandissement du site d'enfouissement EBI pour la raison indéniable qu'un tel projet va à l'encontre d'une gestion écologique et viable des matières résiduelles au Québec, soit notamment une gestion respectant les 3R et une prise en charge régionale des déchets générés. Un mode de gestion des déchets préconisant l'enfouissement pêle-mêle et massif, tel qu'encouragée dans le projet d'agrandissement du site EBI, ne représente pas une solution viable au problème des déchets générée actuellement dans la province. La justification entourant l'agrandissement du site semble reposée sur des quantités de déchets qui devront être enfouies dans les années à venir, en assumant que ces quantités seront générée à un taux équivalent d'année en année. Hors, compte-tenu des objectifs 3R et de l'autonomie régionale mis de l'avant dans le PMGMR de la CMM et dans la Politique provinciale 1998-2008 ainsi que des redevances à l'élimination mises de l'avant dans le projet de loi 130, la quantité de déchet destiné à être enfoui dans le site EBI serait appeler à diminuer de façon considérable. Face à ceci, le projet d'agrandissement proposé par EBI reflète-t-il un besoin réel?

Sans contredit, nous considérons que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas de Joliette s'avère une menace inquiétante à l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMM ainsi que de la Politique provinciale 1998-2008 visant une gestion de nos matières résiduelles basée sur la régionalisation et sur la hiérarchie des 3RVE, l'élimination étant de dernier recours.

D'ailleurs il existe des alternatives écologiques au mode de gestion des déchets actuellement encouragé, soit une gestion encourageant l'enfouissement pêle-mêle, massif et l'exportation des déchets. Il est alors grand temps de se pencher sur la mise en place d'une gestion intégrée et véritablement écologique de nos déchets reposant sur une gestion des déchets régionale, responsable, démocratique et respectant les 3R . Nous estimons que la réalisation d'un tel projet représenterait un recul important de la part de notre gouvernement dans ces efforts de développement durable de notre environnement québécois.